

CESTAS

COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement

109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49

Email : contact@icare-conseil.com



SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	4
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	5
II.4.1 - Les abonnés du service.....	5
II.4.2 - La production d'eau et les consommations.....	6
II.4.3 - La disponibilité de la ressource.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau.....	7
II.6.2 - Les compteurs.....	7
II.6.3 - Les clients.....	8
II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES.....	8
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	11
III.2.4 - Indices concernant le service.....	12
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	13
IV.1.1 - Préambule.....	13
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	13
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Budget et compte administratif.....	16
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	17
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	19
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	21
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2019.....	25

I - OBJET DU DOCUMENT

Un
document de
synthèse
pour les élus
et les
usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

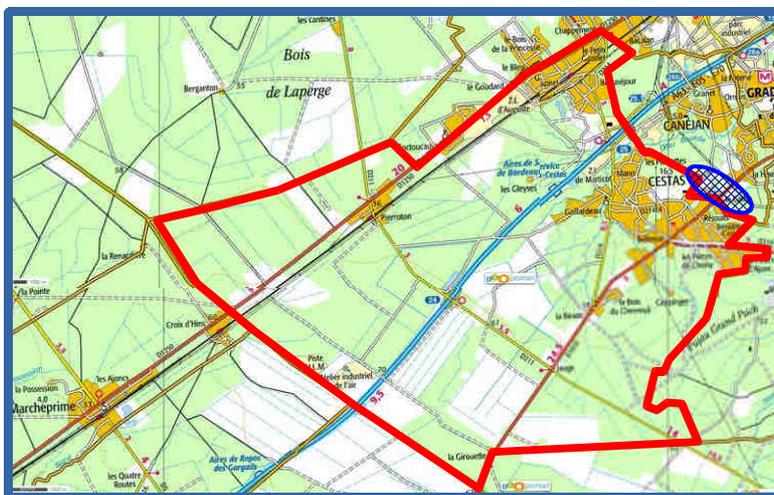
Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD125 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).

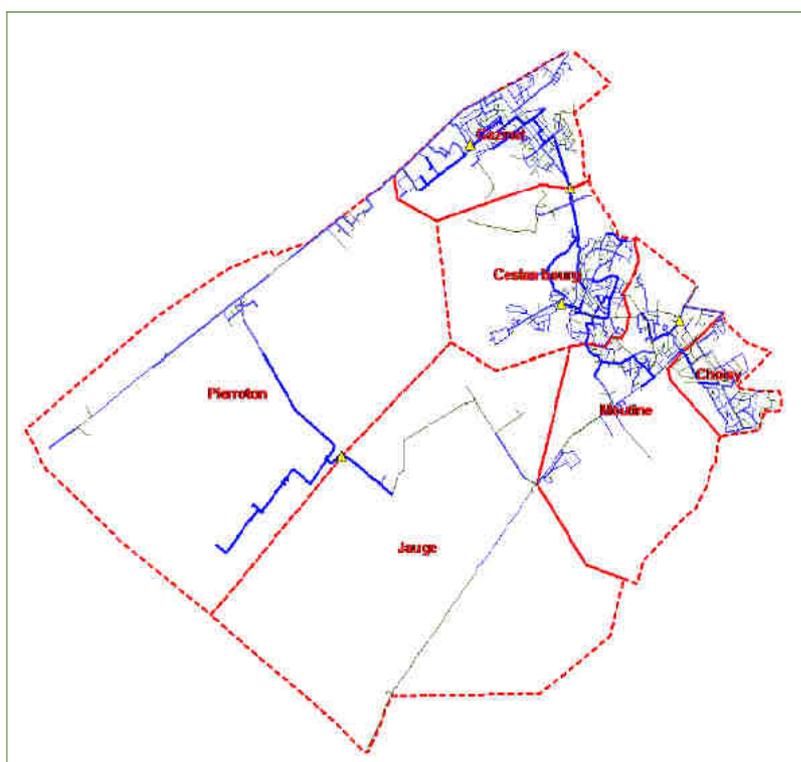


Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles avec un tissu industriel et d'entreprises important.

La population desservie en 2017 est de 16 892 habitants (INSEE 2015) répartie en 7 968 abonnés. La commune de Cestas dessert aussi quelques habitations situées sur la commune voisine de Canéjan.

Les abonnés sont répartis en 6 secteurs d'alimentation d'eau potable :

- Gazinet au nord,
- Cestas Bourg au centre,
- Moutine et Choisy à l'est,
- Pierrotan à l'ouest
- Jauge au sud.



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Eau Potable à la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera normalement le 31 décembre 2027

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans; Campagne de recherche des fuites; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ou mise en sécurité; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil; Des canalisations et ouvrages accessoires.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de 5 forages répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	Bouzet	Maguiche 2	Moulin à Vent	Moutine Réjouit	Jarry
Localisation	Stade	Gazinet	Centre	Centre est	Autoroute
Code BRGM	08271X0113	08271X01603	08271X0256	08271X0170	08268X0081
Date mise en service	1967	2013	1986	1972	2001
Profondeur					
Nappe captée	Oligocène Centre à l'équilibre				
Débit nominal (m ³ /h)	50	100	150	75	200
Capacité annuelle (m ³ /an)	310 000	450 000	600 000	110 000	300 000
Débit exploitation (m ³ /h)		91	148	75	152
Périmètre de protection	29 juil. 1993	28 oct. 2015	29 juil. 1993	29 juil. 1993	7 juin 2002
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent

Accueil du public

Centre de Cestas –
Place Haïtza du
lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
☎ 05 61 80 09 02

Service urgence
☎ 0 810 003 385
(24 h / 24)

Site internet :
www.service-client.veolieau.fr

Une ressource constituée de 5 forages dans la nappe de l'Oligocène

Le volume total autorisé par arrêté préfectoral depuis 2015 est de 1 600 000 m³/an.

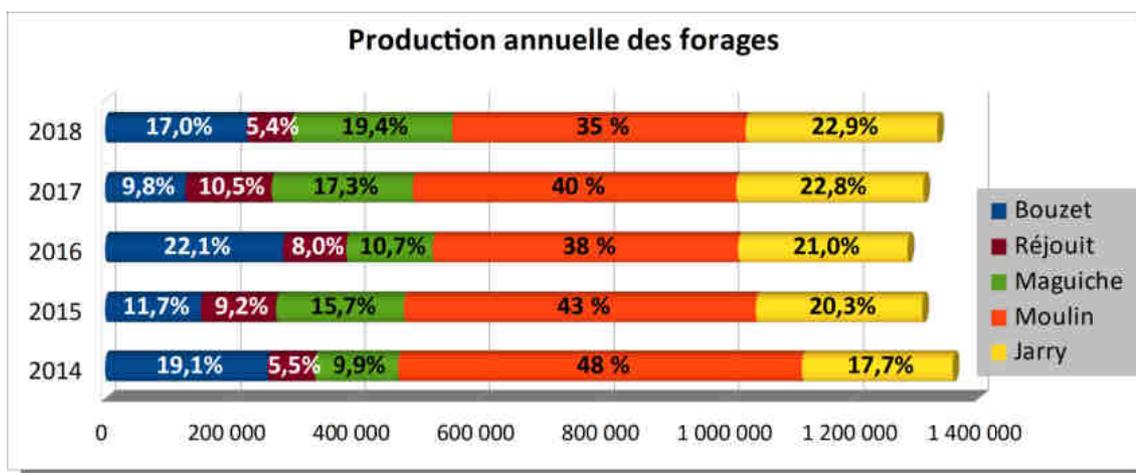
Les prélèvements d'eau sont les suivants (en m³/an) :

Volume produit par ressource en m ³ /an							
	Bouzet	Réjouit	Maguiche	Moulin	Jarry	Achat d'eau	TOTAL
2011	345 773	135 623	0	550 661	291 654	0	1 323 711
2012	330 986	106 445	0	653 026	241 939	0	1 332 396
2013	289 488	89 358	75 123	577 115	243 102	0	1 274 186
2014	259 617	75 042	135 018	648 465	240 739	0	1 358 881
2015	152 659	120 504	206 027	565 229	265 759	0	1 310 178
2016	284 092	102 983	138 219	491 178	270 406	0	1 286 878
2017	128 233	138 053	226 877	520 134	298 835	0	1 312 132
2018	226 398	71 546	258 583	471 895	305 966	0	1 334 388
Variation 2018/2017	76,6%	-48,2%	14,0%	-9,3%	2,4%	/	1,7%

Une augmentation de 1,7% des prélèvements pour un total en 2018 de 1 334 388 m³/an

On constate que les prélèvements d'eau augmentent de 2 % par an environ depuis 2016.

Une prédominance de l'utilisation du forage de Bois du Moulin et un rééquilibrage de la production de Bouzet avec la fin des travaux



On remarque en 2018 :

- ◆ Un retour à la normale de l'utilisation du forage de Bouzet en raison de la fin des travaux
- ◆ Une diminution de l'utilisation du forage de Réjouit car la station était en travaux
- ◆ Une prédominance de l'utilisation du forage du Moulin qui représente à lui tout seul environ 35% de la production totale.
- ◆ Il n'y a aucun achat ou vente d'eau aux collectivités voisines (quelques abonnés sur la commune de Canéjan).
- ◆ Une "réserve" de moins de 270 000 m³ entre la production réelle et les prélèvements autorisés. Cette réserve représente environ 2 000 foyers.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

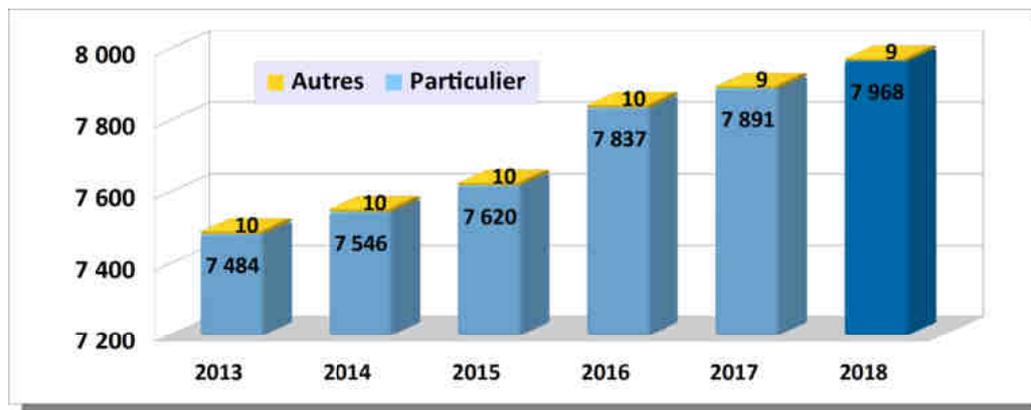
II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 16 892 habitants (estimation INSEE 2015) correspond à 7 977 abonnés en 2018 dont 9 à caractère "non domestique" (7 891 abonnés en 2017).

Par rapport à 2017, on constate une augmentation de 86 abonnés soit + 1,1 % (44 pour +0,6 % en 2017). Cette valeur est similaire à celles des années précédentes.

L'évolution est la suivante :

Une augmentation de +1,1 % du nombre d'abonnés par rapport à 2017 pour un total de 7 977 abonnés



Pour 2018, une consommation totale autorisée de 1 094 063 m³

II.4.2 - La production d'eau et les consommations

Le volume vendu en 2018 (entre 2 relèves soit sur 365 jours) représente 1 086 315 m³ (1 119 493 m³ en 2017) auxquels il faut ajouter 5 953 m³ utilisés pour les besoins du service, 1 795 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un volume total consommé autorisé de 1 094 063 m³/an. Cette valeur est en diminution par rapport à 2017 (1 127 983 m³).

On notera 7 381 m³ de remise pour fuite en diminution par rapport à 2017 (23 856 m³).

	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Volume mis en distribution	1 278 881 m ³	1 308 502 m ³	1 255 856 m ³	1 290 568 m ³	1 313 608 m ³	1,8%
Volume consommé autorisé	1 063 336 m ³	1 075 454 m ³	1 097 951 m ³	1 127 983 m ³	1 094 063 m ³	-3,0%
Volume vendu domestique	971 719 m ³	1 018 074 m ³	1 065 420 m ³	1 075 325 m ³	1 000 330 m ³	-7,0%
Volume vendu industriel	27 899 m ³	38 042 m ³	39 992 m ³	48 911 m ³	49 498 m ³	1,2%
Volume total vendu sur relève	999 618 m ³	1 056 116 m ³	1 105 412 m ³	1 124 236 m ³	1 049 828 m ³	-6,6%
Volume total vendu sur année	1 049 614 m ³	1 067 434 m ³	1 089 331 m ³	1 119 493 m ³	1 086 315 m ³	-3,0%
Nombre d'abonnés domestiques	7 546	7 620	7 837	7 882	7 968	1,1%
Consommation moyenne par abonné	129 m ³ /an	134 m ³ /an	136 m ³ /an	136 m ³ /an	126 m ³ /an	-8,0%
Nombre de jours entre 2 relèves	361	364	370	367	365	-0,5%
Pertes et non comptabilisés	229 267 m ³ /j	241 068 m ³ /j	166 525 m ³ /j	171 075 m ³ /j	227 293 m ³ /j	32,9%
Pertes et non comptabilisés	635 m ³ /j	662 m ³ /j	450 m ³ /j	466 m ³ /j	623 m ³ /j	33,6%

La consommation des abonnés est donc d'environ 126 m³/an/abonné, valeur en légère baisse.

Une consommation d'environ 126 m³/an/abonné

Ces chiffres sont plus élevés que ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant cependant à une baisse des consommations d'eau par abonné, hors aléas climatiques, qui est principalement dû à la forte prédominance des grands terrains pavillonnaires présents sur la commune.

II.4.3 - La disponibilité de la ressource

À partir des chiffres de la capacité réglementaire des forages soit 9 900 m³/j et 4 384 m³/j en moyenne (prélèvement maximal de 1 600 000 m³ sur l'année), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2014	2015	2016	2017	2018
Production moyenne max théo	4 384 m ³ /j				
Production max théorique	9 900 m ³ /j				
Production moyenne	3 504 m ³ /j	3 585 m ³ /j	3 441 m ³ /j	3 536 m ³ /j	3 599 m ³ /j
Production de pointe	5 256 m ³ /j	5 377 m ³ /j	5 161 m ³ /j	5 304 m ³ /j	5 094 m ³ /j
Marge disponible / réglementaire	880 m ³ /j	799 m ³ /j	943 m ³ /j	848 m ³ /j	785 m ³ /j
Marge disponible / pointe	4 644 m ³ /j	4 523 m ³ /j	4 739 m ³ /j	4 596 m ³ /j	4 806 m ³ /j

Nota : débit pointe = moyenne * 1,5 sauf 2018 volume réel du 3 août 2018

On constate donc que pour l'année 2018, la production moyenne a représenté près de 450 l/abonné/jour et celle de pointe de 675 l/abonné/jour, ce qui est un chiffre classique.

Une production en pointe de 675 l/j/abonné

Des ressources couvrant bien les besoins et laissant de la marge pour des abonnés supplémentaires

La marge entre la production et la consommation de pointe journalière est correcte avec une disponibilité de 4 500 m³/j, ce qui signifie que la capacité des forages est suffisante pour alimenter environ 6 500 abonnés de plus mais avec une augmentation des capacités de pompage actuelles.

Par contre l'arrêté préfectoral de 2015 qui fixe les volumes maximaux annuels des prélèvements conduit à une marge disponible de seulement 785 m³/j. Il n'y a donc une marge plus réduite (de l'ordre de 1 150 abonnés), sauf à demander une modification de l'arrêté de prélèvement.

II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES

Les réservoirs et reprises de la commune sont les suivants :

Localisation	Volume	Pompage	Type
Bouzet	60 m ³	2 x 65 m ³ /h	Au sol
Réjouit	1 000 m ³	3 x 180 m ³ /h	Au sol
Maguiche	1 000 m ³	4 x 120 m ³ /h	Au sol
Moulin	150 m ³	1 x 200 + 3 x 100 m ³ /h	Au sol
Jarry	500 m ³	3 x 100 m ³ /h	Au sol
TOTAL	2 710 m ³		

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de février ou mars 2018.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau

Le réseau fait actuellement environ 192,55 km de canalisation de desserte et 53,8 km de branchements.

Il a été réalisé des extensions, des renouvellements et des renforcements de ce réseau depuis 2015. En particulier, le vieux réseau en fibro-ciment, à l'origine de casses et de fuites est progressivement remplacé (600 m Avenue de Lattre de Tassigny en 2017 et 920 m en 2018, plus de 500 m en 2018 Avenue du Baron Haussmann).

Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchement au plomb sur la commune, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. Ainsi, l'ARS a détecté une teneur supérieure à la norme sur un robinet en 2017, sans conformation à la mesure suivante.

Le délégataire signale les valeurs suivantes concernant les fuites :

Fuites	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sur canalisation	20	41	29	15	25	15
Sur branchement	8	26	19	10	12	8
Sur compteur	32	79	57	52	48	49
TOTAL	60	146	105	77	85	72
Linéaire de recherche de fuites	0	35 581	0	0	0	0

On notera une légère baisse des fuites par rapport à 2017 qui n'atteignent plus que 50 % des valeurs de 2014.

Les réseaux en fibro-ciment présents sur la commune feront l'objet d'une campagne de renouvellement. Celle-ci aura pour objet l'amélioration du rendement.

II.6.2 - Les compteurs

Le rapport du délégataire indique la présence de 8 242 compteurs (8 133 en 2017) dont 252 sur des branchements qui ne sont pas en service.

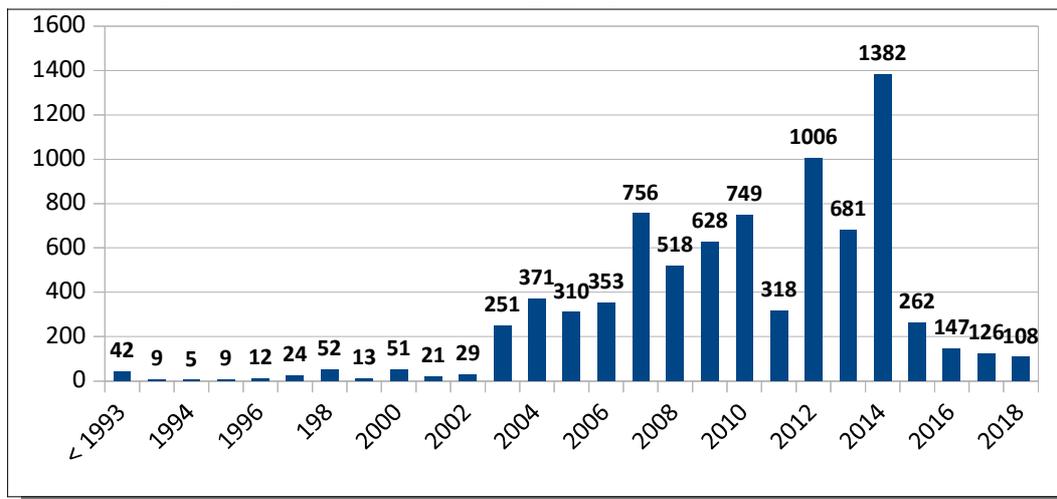
Fin 2018, l'âge moyen des compteurs des abonnés se situait à 8,9 ans, ce qui est satisfaisant, et montre que les compteurs sont assez récents. Ainsi, la pyramide des âges des compteurs indique un renouvellement important depuis 2007 (200 à 1 300 compteurs changés ou posés chaque année).

Pas de branchement au plomb recensé

Une légère baisse des fuites recensées

Cependant, on constate une diminution à une centaine de compteur remplacé ou posés par an depuis 2015. Les compteurs avant 1993 qui ont plus de 25 ans doivent être changés rapidement pour respecter la réglementation.

Le nombre de compteurs par année est donné sur le graphique suivant :



Un parc de compteurs récent avec 98 des compteurs de moins de 15 ans

En 2018, 40 compteurs ont été remplacés sur des branchements existants, 71 en 2016 et 34 en 2017.

II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	7 556	7 630	7 847	7 882	7 968	1,09%
Nombre de branchements	7 416	7 571	7 615	7 674	7 691	0,22%
Nombre de compteurs	7 778	7 923	8 045	8 133	8 242	1,34%
Nombre d'intervention avec déplacement	614	728	610	615	/	/
Nombre de demande d'abonnement	462	632	574	535	546	2,06%
Taux de clients mensualisés	31,2%	33,4%	35,7%	37,9%	39,1%	3,17%
Taux de client prélevé hors mensualisation	22,5%	22,0%	22,9%	23,9%	24,5%	2,51%
Taux de mutation	6,2%	8,4%	7,4%	6,9%	7,0%	1,45%

Nota : depuis 2014, les compteurs qui ne sont pas en service sont aussi comptabilisés

60 % des clients, dont 39 % qui sont mensualisés, sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés,

Il a été constaté en 2017 un retour aux chiffres des années précédentes concernant les interventions chez les clients.

II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUS

II.7.1 - Travaux réalisés et prévus

Afin d'améliorer le service, la commune a réalisée les travaux et études suivants :

TOTAL 2017		350 000 €
2018	2ème tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny	141 750 €
2018	Renouvellement Avenue Baron Haussmann	166 600 €
2018	Canalisation Av. St Jacques e Compostelle	5 400 €
2018	Canalisation Avenue des Saules – Allée Combelongue	66 900 €
2018	Giratoire des pompiers	8 250 €
TOTAL 2018		388 900 €
2019	3ème tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny	380 000 €
2019	Chemin de Peyre	40 000 €
2019	Débitmètre de sectorisation	15 000 €

Des travaux de modernisation et d'amélioration des installations pour un meilleur service

On constate donc que la commune investit entre 350 à 400 000 € environ par an en travaux neufs ou de réhabilitation des anciennes canalisations en fibro-ciment.

Le délégataire a aussi procédé à des travaux et renouvellements :

Année	Localisation	Description
2017	Bouzet	Fin renouvellement station dont tête de forage et pompe
2017	Réjouit	Compteur forage et liaisons électriques
2017	Jarry	Compteur du forage et pompe n°2
2017	Bois du Moulin	Pompes 1 et 2 de reprise
2018	Maguiche	Compteur distribution et pompe n°2
2018	Réjouit	Compteurs forage et distribution
2018	Jarry	Variateur pompe
2018	Bois du Moulin	Armoire électrique avec variateur, compteurs et capteurs
2018	Réseau	Renouvellement de 3 débitmètres de sectorisation
2019	Réseau	Ajout de 2 débitmètre de sectorisation

II.7.2 - Perspectives du service

Le délégataire propose les remarques et les améliorations suivantes :

- Mise en place d'une sécurité sur l'échelle d'accès à la bache de la station de Bouzet (demande ARS)
- Station Bois du Moulin : il est prévu en 2019 de modifier la rampe d'aération dans la bache pour limiter les suintements sur le génie civil.
- Secteur de Jarry : le développement de la zone d'activité accentuent les besoins en eau potable et en défense incendie. Il serait intéressant de sécuriser cette zone par l'ajout d'un groupe électrogène permanent et le rajout de la 3ème pompe. Il pourrait aussi être envisagé un maillage de sécurité en même temps que la modification du refoulement du poste de refoulement Décathlon.

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2018 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	7 977 abonnés soit augmentation de 86 abonnés
Volume mis en distribution :	1 313 608 m³.
Volume consommé :	1 094 063 m³.
Consommation moyenne :	126 m³/an/abonné soit 345 l/j/abonné
Longueur de réseau :	192,55km
Travaux réalisés :	Renouvellement des canalisations et amélioration des stations
Travaux prévus :	Renouvellement et renforcement du réseau

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau de la commune provient de forages profonds dans la nappe de l'Oligocène (environ 100 m de profondeur). Les 5 forages disposent d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80 %**. Le suivi des périmètres permettra d'atteindre les 100 %

Une eau issue de forages profonds, de très bonne qualité

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir une chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination (0,3 mg/l de chlore libre en période Vigipirate).

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et a déjà été transmis avec l'une des factures à tous les abonnés.

Pour l'année 2017, les résultats pour les paramètres avec limites de qualité sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	45	45	100%	100%
	Exploitant	50	50	100%	
Physico-chimique	ARS	45	45	100,0%	100%
	Exploitant	0	0	/	

Toutes les mesures réalisées en 2018 montrent 100 % de conformité sur les paramètres bactériologiques et physico-chimique.

Les analyses complémentaires sur les indicateurs de qualité montrent que la teneur en ammoniacque a dépassée le seuil de 0,10 mg/l avec des maximum de 0,14 mg/l. Cette présence d'ammoniacque provient de la nappe et n'est pas comptabilisé dans les non conformités. Comme en 2017, une mesure sur l'eau du forage de Jarry montre un caractère incrustant (dépôt de calcaire possible). Ces analyses ne remettent pas en cause la bonne qualité de l'eau.

L'ammoniacque peut être à l'origine de goût de l'eau après chloration. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates, une minéralisation faible et une dureté de l'eau de l'ordre de 15°F, soit une eau peu calcaire ne justifiant pas l'utilisation d'adoucesseur d'eau.

La qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication, données 2016) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Valeur moyenne relevée	Seuil réglementaire
Calcium	34	54	42	/
Fer total	0	0,18	0,02	0,2
Sodium	15,8	20,6	17,6	200
Ammonium	0	0,16	0,06	0,1
Sulfates	1,23	11,6	4,06	250
Fluorures (µg /l)	0	100		1500
Nitrates	0	0	0	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0	0,5

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité physico-chimique

Une eau de très bonne qualité, faiblement calcaire

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui font l'objet d'une vérification sur le terrain.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **95 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce résultat correct est améliorable principalement avec la mise en œuvre de programme pluriannuel de renouvellement et la localisation de certains indicateurs dont les branchements.

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est de 0,31 % correspondant aux travaux réalisés depuis 2013. Ce taux est au-dessus à celui de collectivités comparables. Il a été amélioré par les travaux de renouvellement réalisés par la collectivité, en particulier Av de Lattre de Tassigny et baron Haussman (valeur de 0,06 % en 2015).

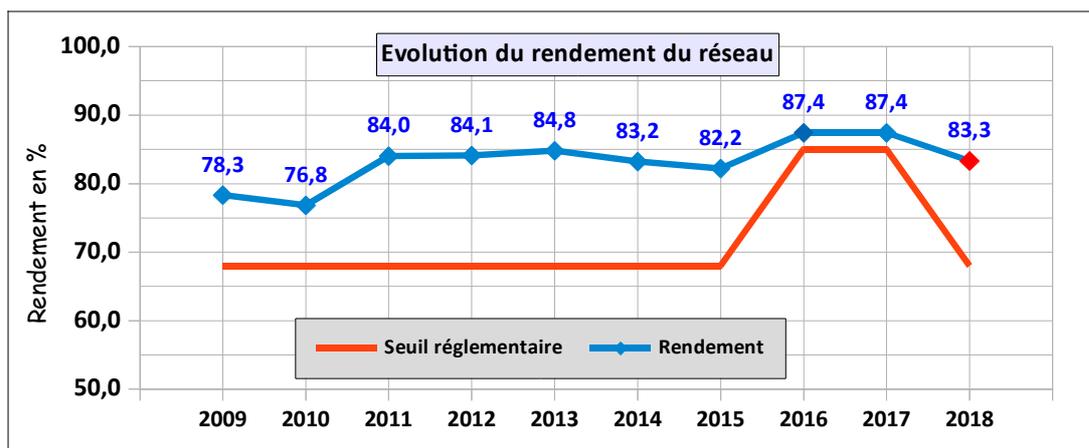
Un indice de sectorisation à améliorer

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **40 %** correspondant à la mise en place d'une sectorisation mais tenant compte de l'absence de transmission des données selon les critères du Département. Il s'améliorera avec le nouveau contrat et la pose de nouveaux débitmètres.

III.2.2 - Rendement du réseau

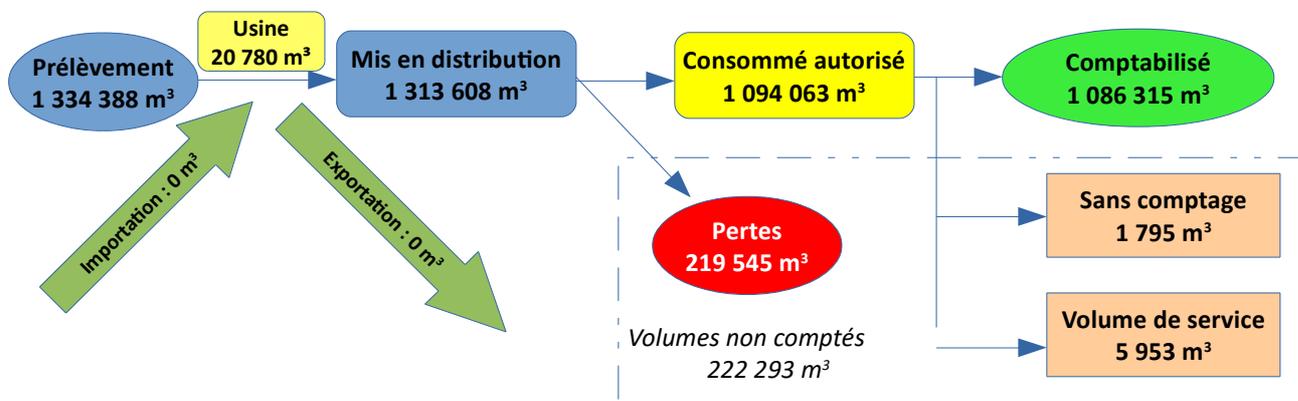
Avec 1 313 608 m³ mis en distribution et 1 94 063 m³ comptabilisés dont 1 086 315 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **79,9 %** (pour 87,2% en 2017) et le **rendement net de 83,3 %** (87,4 % en 2017). Ce dernier chiffre indique qu'environ 13 % de l'eau introduite dans le réseau, soit un peu plus de 200 000 m³ d'eau par an, est perdu sous forme de fuites.

Ces rendements sont excellents.



Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il est nettement meilleur que le minimum réglementaire et qu'il reste assez stable (nota : si le rendement dépasse 85 % le seuil réglementaire devient 85%).

Le graphique de répartition des volumes est le suivant :



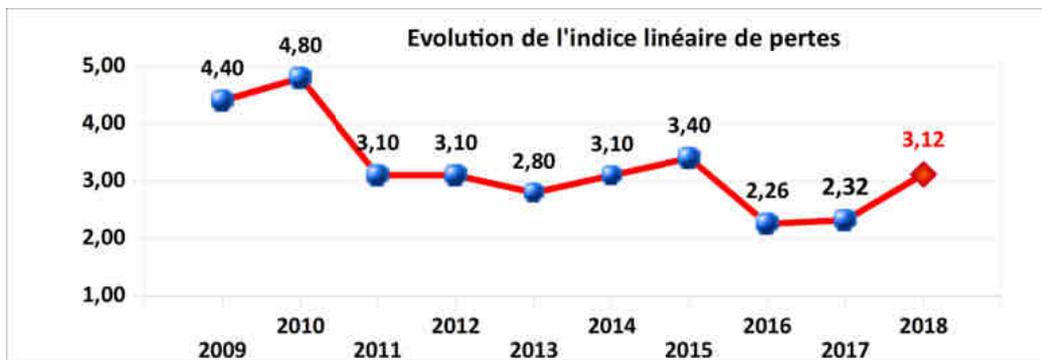
III.2.3 - Indices linéaires

Un bon indice de perte linéaire de 3,12 m³/km/j

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de **3,12 m³/jour/km**, ce qui est très bon pour un réseau semi-rural même si il se dégrade un peu (2,32 en 2017).

L'évolution de cet indice sur les dernières années est le suivant :

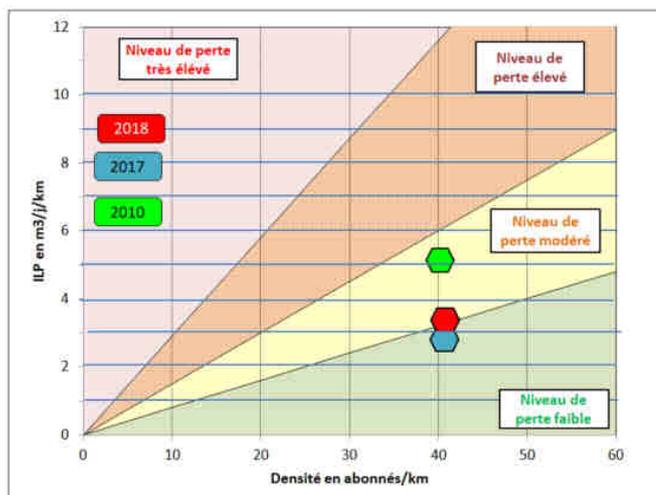


On constate que depuis 2010, cet index a fortement chuté, montrant une efficacité dans la lutte contre les fuites. En 2016 et 2017, cette baisse est encore plus sensible mais les nombreuses casses en 2018 font remonter cet indice. Les réparations et renouvellement sur les secteurs les plus sensibles (canalisations en fibro-ciment anciennes) devraient améliorer ces valeurs.

Un classement en pertes faibles selon le SAGE nappe profonde

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement passe de niveau de pertes modérées en 2010 et atteint le niveau des pertes faibles en 2017. Il se maintient à ce niveau en 2018.

Le délégataire a réparé 72 fuites dont 15 sur des canalisations, 8 sur des branchements, 49 sur des compteurs et aucune sur des vannes ou autres équipements.



III.2.4 - Indices concernant le service

Des coupures non programmées faibles mais en augmentation

Cette année, le délégataire signale 5 coupures d'eau non programmées ce qui conduit à un **taux d'occurrence des coupures non programmées de 0,63 pour 1000 abonnés**. Ce taux est en diminution par rapport à 2015 (valeur de 0,79) mais en augmentation par rapport à 2016 et 2017. Des fuites sont intervenues sur les canalisations en fibro-ciment de l'Avenue de Lattre de Tassigny et du Baron Haussmann.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Quelques réclamations écrites des usagers

Le délégataire recense 14 réclamations de la part d'usagers (29 en 2017), ce qui conduit à un **taux de réclamations de 1,76 pour 1 000 abonnés**, ce qui est faible et en diminution par rapport à 2017. Ce chiffre peu élevé montre la satisfaction des clients vis à vis de leur service.

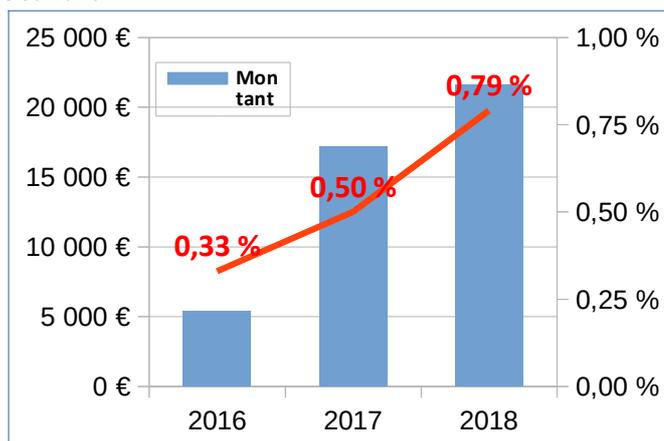
Les 546 nouveaux abonnés (branchements neufs ou existants) ont tous eu une ouverture de leur compteur en moins de 1 jour, ce qui conduit à un **taux de respect du délai d'ouverture de 100 %**.

Le délégataire a accepté 29 demandes d'étalement des paiements contre près de 50 en 2016 et 2017.

Il a été constaté cette année un taux d'impayés supérieurs à 90 j de 0,79 % du montant des factures (0,27 % en 2015, 0,33 % en 2016 et 0,50 % en 2017). Ces impayés s'expliquent soit par départ des abonnés avant règlement soit pour des refus de paiement de personnes solvables, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Ce taux est faible par rapport à la moyenne Nationale qui se situe vers 2,10 %.

Un taux d'impayés faible

L'évolution des impayés est le suivant :



Des actions de solidarité pour les plus démunis

Pour les personnes en nécessité, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 5 dossiers et un montant de 170,46 € contre 204 € en 2017. Il a aussi été proposé 29 échéanciers de paiement pour faciliter la trésorerie des particuliers.

Les remises de fuites ont représentées 7 381 m³ pour 22 dossiers et un montant de 1 328 € pour la part collectivité.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures par an pour l'eau potable :

- une facture au mois de juin, après la relève des compteurs, qui comprend l'abonnement du 1^{er} juillet au 31 décembre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la facturation précédente.
- une facture prévisionnelle au mois de décembre qui comprend l'abonnement du 1^{er} janvier au 30 juin ainsi que la part variable correspondant au volume estimé à partir des consommations de l'année précédente

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en mai

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

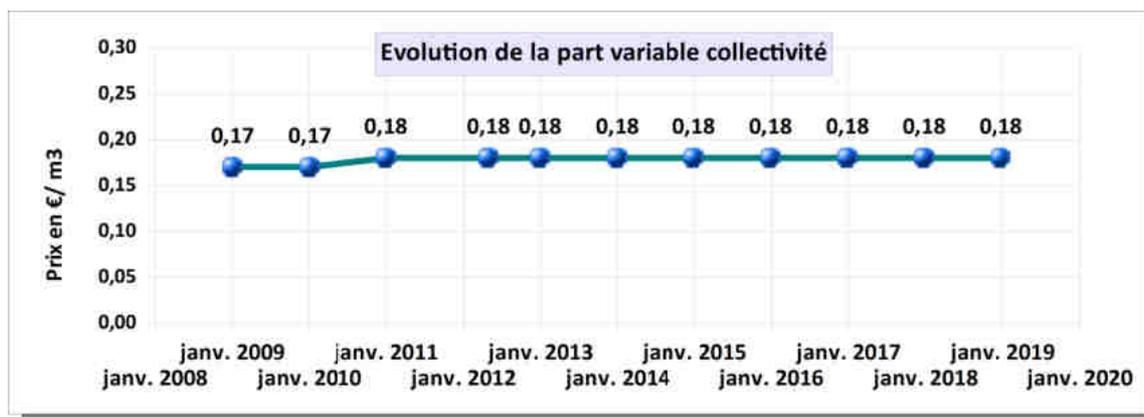
La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du service. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Les tarifs sont fixés pour le 1^{er} janvier (dernière délibération en date du 12/04/2018).

	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Prix au 1 ^{er} janvier 2019	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

Pas d'évolution de la part collectivité depuis 2011 pour un tarif de 0,180 €/m³

L'évolution de la part variable de la collectivité est la suivante :



Ce tarif est faible par rapport à d'autres communes de taille similaire.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

En 2016, un tarif issu du nouveau contrat et une petite augmentation en 2019 après une baisse en 2017

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

A partir de 2016, il s'agit des prix du nouveau contrat. En 2017, les variations des index ont aussi fait baisser le prix. En 2018, une très faible hausse (0,30%) et une hausse plus importante en 2019 (+ 2,25%)

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour l'année 2017 sont :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Prix au 1 ^{er} janvier 2019	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	14,08 €/an	14,08 €/an	14,44 €/an	2,56%	0,36 €/an
Consommation	0,5480 €/m ³	0,5500 €/m ³	0,5620 €/m ³	2,18%	0,0120 €/m ³

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial pour un produit de première nécessité, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passé de 0,0759 en 2014 à 0,0742 en 2015 et enfin 0,0848 en 2016.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Prix au 1 ^{er} janvier 2019	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0848 €/m ³	0,0800 €/m ³	0,0791 €/m ³	-1,13%	-0,0009 €/m ³
Lutte pollution	0,3200 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc une variation raisonnable des taxes de l'Agence de l'Eau avec des montants annuels correspondants sur la facture d'eau qui restent relativement faibles (voir tableau ci-après).

Des variations fortes des redevances de l'Agence de l'Eau en raison d'une modification du mode de calcul de la part reversée par l'exploitant

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau 120 m³/an est la suivante :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Variation en % 2018/2017	Variation en % 2019/2018
Part collectivité					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	14,08 €/an	14,08 €/an	14,44 €/an	0,00%	2,56%
Consommation	0,548 €/m ³	0,550 €/m ³	0,562 €/m ³	0,36%	2,18%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0848 €/m ³	0,0800 €/m ³	0,0791 €/m ³	-5,66%	-1,13%
Redevance pollution	0,3200 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	3,13%	0,00%

En 2017, pour 120 m³/an, une facture de 158,27 € TTC, soit un prix de l'eau de 1,32€/m³.

En 2018, une très légère augmentation de la part du délégataire et de l'Agence de l'Eau conduisant à 0,58 % d'augmentation, soit un prix moyen de 1,33 €/m³

En 2019, une augmentation contractuelle plus forte de la part exploitant conduisant à 1,12 % d'augmentation, soit un prix de l'eau de 1,34 €/m³

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2018	Prix janvier 2019	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	21,60 €	21,60 €	0,00%	0,18 €
Part exploitant				
Abonnement	14,08 €	14,44 €	2,56%	0,12 €
Consommation	66,00 €	67,44 €	2,18%	0,56 €
Sous total hors taxes	101,68 €	103,48 €	1,77%	0,86 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	9,60 €	9,49 €	-1,12%	0,08 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	49,20 €	49,09 €	-0,22%	0,41 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	150,88 €	152,57 €	1,12%	1,27 €
TVA à 5,5%	8,30 €	8,39 €	1,12%	0,07 €
TOTAL TTC	159,18 €	160,96 €	1,12%	1,34 €

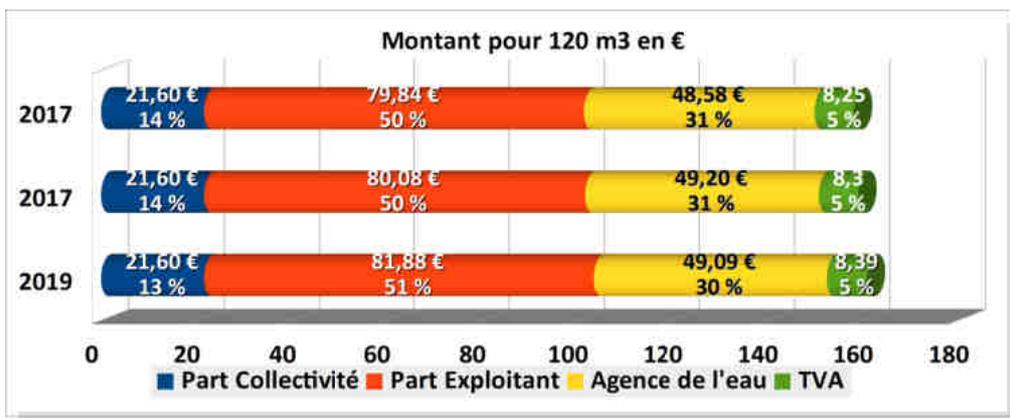
Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,34 €/m³ TTC (0,86 €/m³ HT), soit un total TTC de 160,96 €/an

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 1,77% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 1,12% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 14 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Le faible tarif de la collectivité conduit à un prix de l'eau bas.

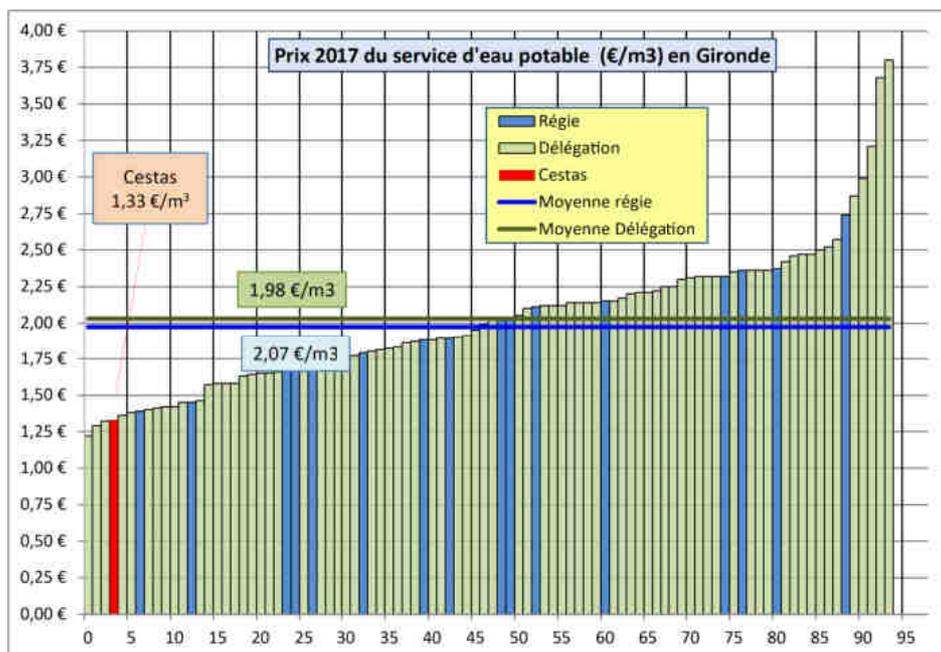
La composition du prix de l'eau est donné sur le graphique ci-contre :



On constate ainsi que les redevances de l'Agence de l'Eau représentent plus du double de la part de la collectivité.

Le graphique suivant donne le classement des collectivités en 2017 sur la Gironde.

On constate ainsi que Cestas se classe en 4^{ème} place des communes les moins chère de Gironde sur un total de 93 services d'eau potable.



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2017 du service d'eau peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une diminution des recettes en raison d'une baisse des volumes vendus

	Commune		Exploitant		
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	7 977		7 977		
Volume vendu	1 049 828 m3		1 049 828 m3		
Prix abonnement	0,00 €/an		14,08 €/an		
Prix moyen au m3	0,1800 €/m3		0,5500 €/m3		TOTAL
Recettes Part Fixe	0 €	0 €	112 316 €	109 232 €	109 232,48 €
Recettes Consommation	188 969 €	187 261 €	577 405 €	561 553 €	748 813,52 €
Total	188 969 €	187 261 €	689 722 €	670 785 €	858 046,00 €
Rappel 2017		205 336 €		749 649 €	954 985,00 €
Différence 2018/2017		-18 075 €		-78 864 €	-96 939 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

IV.2.2 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Communal, on peut retenir le bilan financier suivant :

Le budget reste équilibré grâce aux bons résultats des années précédentes car cette année les dépenses ont été plus importantes que les recettes.

Un compte administratif positif permettant d'envisager des travaux

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2018	Dépenses	614 390,15 €	148 411,98 €	762 802,13 €
	Recettes	280 615,16 €	211 899,86 €	492 515,02 €
	Balance	-333 774,99 €	63 487,88 €	-270 287,11 €
Report exercice 2017		638 554,12 €	206 420,99 €	844 975,11 €
Résultat cumulé au 31/12/2018		304 779,13 €	269 908,87 €	574 688,00 €
Reste à réaliser		72 482,58 €		72 482,58 €
Clôture exercice 2018		232 296,55 €	269 908,87 €	502 205,42 €

On constate que le service est bénéficiaire ce qui lui permettra d'envisager de investissements. notamment dans le renouvellement des canalisations suite à la sectorisation et aux réparations de fuites sur l'Avenue de Lattre de Tassigny et sous l'avenue du Baron Haussmann.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2017, on obtient les données suivantes :

Un service peu endetté et une dette qui diminue fortement entre 2015 et 2017

Année	2017	2018	Variation
Encours de la dette	124 052,82 €	87 916,15 €	-36 136,67 €
Remboursement annuel	36 248,25 €	36 196,80 €	-51,45 €
dont capital	36 070,42 €	36 136,67 €	66,25 €
dont intérêts	177,83 €	60,13 €	-117,70 €
Nombre d'abonnés	7 891	7 977	86
Dette par abonnés	15,72 €	11,02 €	-4,70 €
Remboursement annuel par abonné	4,59 €	4,54 €	-0,06 €

Comme en 2016, un autre emprunt s'est arrêté en 2017. La dette par abonné et le remboursement annuel par abonné est très faible. Les 2 derniers emprunts doivent s'arrêter en 2020 et 2021.

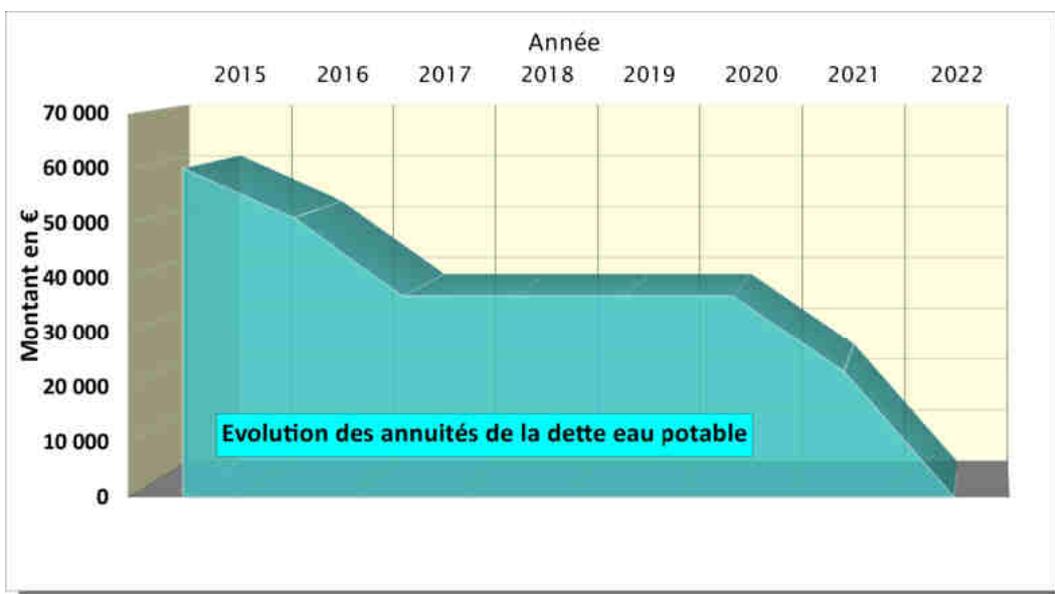
Le service reste donc très peu endetté.

La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.

Le prix de l'eau actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2018		
										Capital	Intérêts	Annuité
304	2000	CRCA	20 ans	Var.	2,95	2	2020	228 673,53 €	20 584,04 €	13 720,64 €	0,00 €	13 720,64 €
305	2001	CRCA	20 ans	Var.	2,65	3	2021	304 898,03 €	67 332,11 €	22 349,78 €	60,10 €	22 409,88 €
TOTAL GÉNÉRAL								533 571,56 €	87 916,15 €	36 070,42 €	60,10 €	36 130,52 €



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

N°	Désignation	Unité	2017	2018	Valeur ONEMA 2017
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	98,6
P102.1	Conformité physico-chimique	%	92,9	100	98,9
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	90	95	97,5
P104.3	Rendement du réseau	%	87,40	83,30	78,9
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	2,44	3,23	4,51
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,32	3,12	3,97
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,10	0,31	0,3
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	74,3
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0001	0,0002	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,13	0,63	2,80
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	98,2
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0,4	0,4	3
P154.0	Taux d'impayés	%	0,50	0,79	2,2
P155.1	Taux de réclamations	%	3,68	1,76	4,44
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	16 765	16 892	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,330	1,340	2,19
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/
CLE	Indice d'avancement de la sectorisation	%	40	40	

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale de 2017 pour des services de 10 000 à 20 000 habitants desservis

PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

On constate donc que la majorité des critères sont excellents car ils sont tous meilleurs que la moyenne nationale pour des service de même taille.

- ◆ La conformité de l'eau est de 100 % pour la bactériologie mais aussi de 100% pour les paramètres physico chimique en l'absence de mesures non conformes
- ◆ L'indice de connaissance des réseaux est bon même si il est légèrement inférieur à la moyenne nationale
- ◆ Le taux de réclamation est faible et il a baissé
- ◆ Le rendement est très bon mais légèrement en baisse en raison de fortes fuites cette année
- ◆ Les indices linéaires se maintiennent et la tendance devrait se poursuivre avec la sectorisation et les obligations du nouveau contrat.
- ◆ Les travaux prévus vont faire augmenter le taux de renouvellement
- ◆ **Pour l'aspect financier, le très faible endettement conduit aussi à de très bons critères.**
- ◆ **Le prix du m³ pour une facture de 120 m³/an situe la commune de Cestas dans les 5 communes les moins chère de Gironde.**

Un service de qualité et qui s'améliore
Des index meilleurs que les services équivalents
Un prix de l'eau faible

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS



COMMUNE CESTAS

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CESTAS

Synthèse de l'année 2018

0034
000392

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 45 analyses bactériologiques et 45 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils





Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

 Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

 Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur la commune de CESTAS provient de 5 forages captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement d'aération-chloration sur les stations Bouzet, Moulin à Vent, Moutine, Maguiche et Jarry. Elle est ensuite distribuée sur le réseau de la commune de Cestas. Les forages sont dotés de périmètres de protection. La société VEOLIA Eau assure l'exploitation de la production et de la distribution sur la commune de Cestas.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 13,02 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,11 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sainte.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr

- SI_EPDT4-Indicateurs SP_Synthese par UGE (aep prv ali) 2018.rep - Edition du 05 févr. 2019



UGE : 0034 COMMUNE CESTAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : MAIRIE DE CESTAS
 Adr : 2 AVENUE BARON HAUSSMANN
 BP 11
 33811 CESTAS CEDEX

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	AVIS géologue Date	Recav Date	D.U.P. Date	Indice
033000096	BOUZET	351	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000097	MOUTINE	378	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000099	MOULIN A VENT	1425	ON	TE		21/01/1993		29/07/1993	80%
033002154	JARRY	805	ON	TE		24/07/2000		07/06/2002	80%
033003713	MAGUICHE 2	622	ON	TE		30/04/2013		28/10/2015	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000579	BOUZET	TTP	351	3		3	
033000580	MOUTINE	TTP	367	2		2	
033000581	MAGUICHE	TTP	620	3		3	
033000582	MOULIN A VENT	TTP	1425	5		5	
033002155	JARRY	TTP	804	3		3	
033000392	CESTAS	UDI	16761	29		29	
Total				45		45	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEPCollectivité : **Commune de Cestas**Service : **Eau potable**Exercice : **2018****A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007****1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	50	50	100%	0	/	/
ARS	45	45	100%	45	45	100,0%
TOTAL	95	95	100%	45	45	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : néant en 2018

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 4 pour ammoniacque (max 0,14 pour limite 0,10) et 1 équilibre calco

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2017 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 %

(rappel 2017 : 92,96 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

(cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	50%		10
TOTAL A+B			40
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
TOTAL			95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2017 était de : 90 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice	2017
Bouzet	Forage	08271X0113	Oligocène	226 398 m3/an	80%	128 233
Maguiche F2	Forage	08271X0603	Oligocène	258 583 m3/an	80%	226 877
Bois du Moulin	Forage	08271X0256	Oligocène	471 895 m3/an	80%	520 134
Réjouit	Forage	08271X0170	Oligocène	71 546 m3/an	80%	138 053
Jarry	Forage	08271X0081	Oligocène	305 966 m3/an	80%	298 835

L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	2018	2017
	80,0%	80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2018		2017	
Volume annuel prélevé (année civile):	1 334 388	m ³ /an	1 312 132	
Volume pour usage des stations :	20 780	m ³ /an	21 564	
Volume annuel produit (année civile) :	1 313 608	m³/an	1 290 568	
Volume annuel acheté :	0	m ³ /an	0	
Volume annuel exporté :	0	m ³ /an	0	
Total volume mis en distribution (relève):	1 313 608	m³/an	1 290 568	
Total volume sur année civile :	1 313 608	m³/an	1 290 568	
Volume comptabilisé sur relève :	1 049 828	m ³ /an	1 125 627	Délais entre relève
Volume comptabilisé sur 12 mois :	1 086 315	m ³ /an	1 119 493	365 j 52,0 sem.
Volume consommé non compté :	1 795	m ³ /an	3 200	
Volume consommé pour le service :	5 953	m ³ /an	5 290	
Volume consommé autorisé sur exercice :	1 057 576	m³/an	1 134 117	
Total volume consommé autorisé 365j :	1 094 063	m³/an	1 127 983	
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	1 042 447	m ³ /an	1 125 627	
Pertes entre relèves :	219 545 m³		162 585	
Remise de fuites :	7 381 m ³		23 856	

	2018	2017
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	79,9%	87,2%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	80,1%	87,5%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	83,3%	87,4%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 68,0%	Bon

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	192,55 km	
Volume journalier non compté :	622,7 m ³ /jour	soit : 227 293 m ³ /an
Volume journalier de perte :	601,5 m ³ /jour	soit : 219 545 m ³ /an

	2018	2017	2 016	2015	2014	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	1,433	0,600	0,600	0,000	0,166	0,560
Nombre de kilomètre renforcé :			0,200			0,040
Total	1,433	0,600	0,800	0,000	0,166	0,600

	2018	2017
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	3,23	2,44
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	3,12	2,32
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	15,02	16,16
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,31%	0,16%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	7 968	abonnés	2017 7 882
Nombre de réclamation :	14	réclamations	29
Nombre de remise en eau :	546	ouverture	535
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	0		0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	5		1

	2018	2017
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	1,76	3,68
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,63	0,25
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	7 968	Consommation :	0,1800 €/m3
Montant abonnement :	0,00 €/an	Volume vendu :	1 042 447 m3

Recettes 2018		Dépenses 2018	
Vente d'eau :	192 522,78 €	Frais généraux :	2 574,48 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :		Intérêts de la dette :	10,69 €
Recettes d'investissement :	134 788,35 €	Capital de la dette :	36 136,67 €
Report année 2017 :	844 975,11 €	Immobilisation :	558 876,40 €
Divers :		Divers :	
TOTAL Recettes :	1 172 286,24 €	TOTAL Dépenses :	597 598,24 €
Bilan :	574 688,00 €	Reste à réaliser :	72 482,58 €
	Clôture 2018 :		502 205,42 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2018	2 017	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	87 916,15 €	124 052,82 €	-36 136,67 €	-29,1%
Recettes totales	327 311,13 €	325 959,56 €	1 351,57 €	0,4%
Dépenses totales	597 598,24 €	61 508,39 €	536 089,85 €	871,6%
Capital remboursé	36 136,67 €	36 070,42 €	66,25 €	0,2%
Amortissements		115 825,66 €	-115 825,66 €	-100,0%

Montant des factures impayées :	21 617,00 €	n-1	2 721 441 €	2 017
Montant des abandons de créances :	170,46 €	5 dossiers	1 049 828 m3	204,00 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	368,17 €			11 093,00 €

	2018	2017
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	-234 150 €	300 522 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	-0,4 ans	0,4 ans
Taux d'impayés	0,79%	0,50%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,12 habitant / abonné	16 892
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,34 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,23 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,12 m3/km/jour

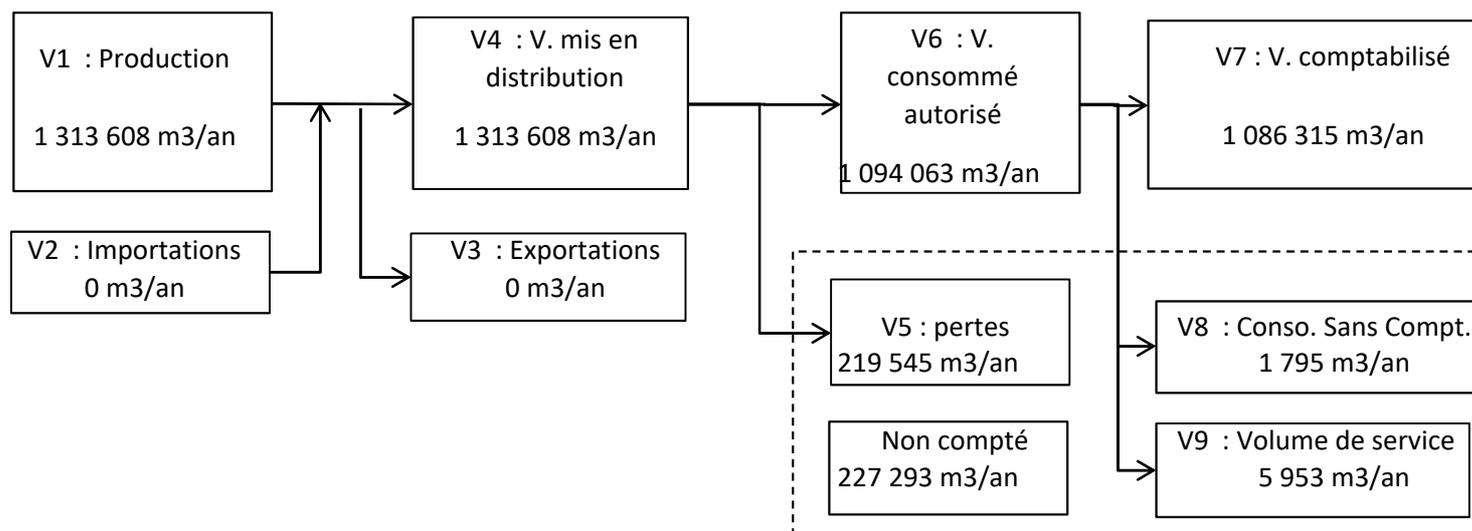
Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 5	0,0002 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,63 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	-0,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,79%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	1,76

C - Indicateurs CLE Gironde

CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	40,0%
------	---	-------

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

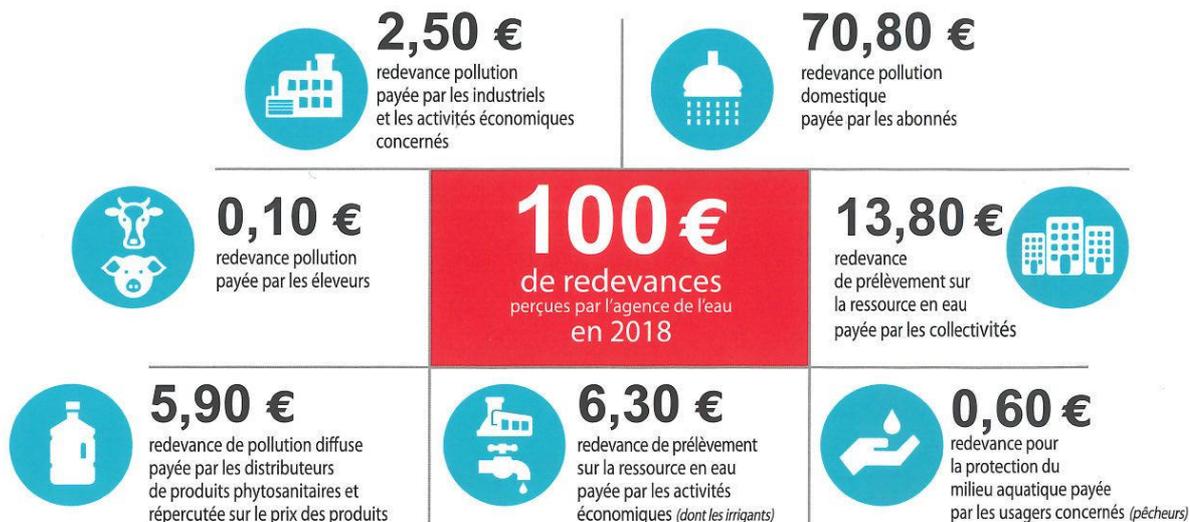
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

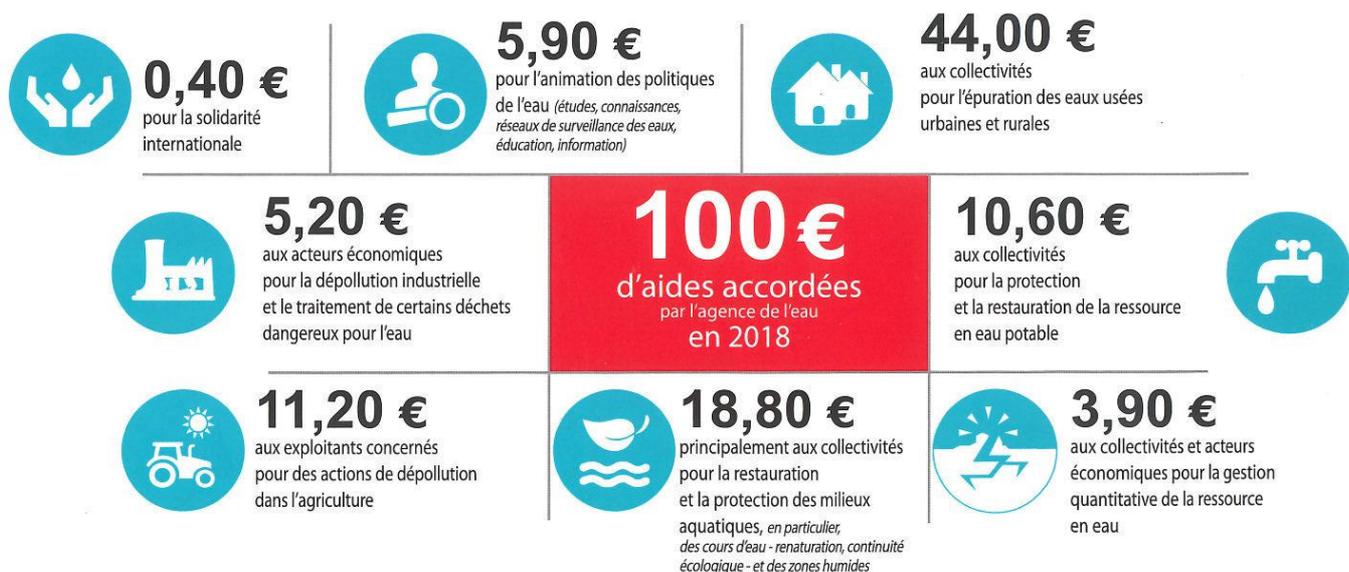


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018

DE L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

